

Année scolaire 2024-2025

FICHE DE RENSEIGNEMENTS (1 par enfant)

(à retourner complétée et signée à la mairie **avant le 26 août 2024**)

Nom : Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Classe en 2024/2025 :

Fréquentation de la garderie - prévisions

MATIN	SOIR
Arrivée de l'enfant...	Départ de l'enfant...
<input type="checkbox"/> entre 7h15 et 8h	<input type="checkbox"/> entre 16h20 et 17h30
<input type="checkbox"/> entre 8h et 8h45	<input type="checkbox"/> entre 17h30 et 18h30

Responsables légaux de l'enfant

	Père	Mère	Autre responsable légal
Nom prénom			
Adresse			
Profession			
Tél. domicile			
Tél. portable			
Tél. professionnel			
Situation familiale	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> mariés <input type="checkbox"/> concubinage <input type="checkbox"/> séparés <input type="checkbox"/> divorcés		

Régime et allergies alimentaires

(PAI ou certificat établi **uniquement par un médecin allergologue, diabétologue ou gastro-entérologue.**)

Prescription importante de l'allergologue : « Avec ou Sans trace »

.....

.....

Assurance scolaire de l'enfant

Nom de la compagnie :

Adresse :

N° :

Dispositions en cas d'urgence

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant,
....., déclare autoriser la municipalité, et par délégation, la personne responsable de la garderie
concernée, à prendre, en cas d'accident, toutes les mesures d'urgence nécessaires.

Nom du médecin traitant :

Adresse :

Tél :

Personnes à contacter et à venir chercher l'enfant en cas d'absence des parents :

Nom- prénom :	Nom- prénom :
Tél :	Tél :
Nom- prénom :	Nom- prénom :
Tél :	Tél :

Autorisation de droit à l'image

J'autorise

Je n'autorise pas

Les prises de photos/vidéos et leur diffusion sous toutes formes à des fins représentatives des activités de la garderie périscolaire.

Fait à, le

Signatures des responsables légaux,

TARIFS GARDERIE (au 1^{er} septembre 2024)

MATIN

Arrivée avant 8h : 1,70 € / enfant
Arrivée après 8h : 1,30 € / enfant

SOIR

Départ avant 17h30 : 1,70 € / enfant
Départ entre 17h30 et 18h30 : 2,25 € / enfant

Au-delà de 18h30 (fermeture de la garderie) une majoration de 5€ par quart d'heure de retard sera appliquée.

Réduction de 25% à partir du deuxième enfant.

Pour les enfants de moins de 6 ans, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. Pensez à demander votre attestation fiscale en mairie.